

## A propos des bris de machines textiles à Rouen pendant l'été 1789 : émeutes anciennes ou émeutes nouvelles ?

Jean-Pierre Allinne

---

### Citer ce document / Cite this document :

Allinne Jean-Pierre. A propos des bris de machines textiles à Rouen pendant l'été 1789 : émeutes anciennes ou émeutes nouvelles ?. In: Annales de Normandie, 31<sup>e</sup> année, n°1, 1981. pp. 37-58;

doi : 10.3406/annor.1981.5410

[http://www.persee.fr/doc/annor\\_0003-4134\\_1981\\_num\\_31\\_1\\_5410](http://www.persee.fr/doc/annor_0003-4134_1981_num_31_1_5410)

---

Document généré le 30/01/2018

# A PROPOS DES BRIS DE MACHINES TEXTILES A ROUEN PENDANT L'ETE 1789 : EMEUTES ANCIENNES OU EMEUTES NOUVELLES ?

Les violentes manifestations qui ont secoué Rouen entre juillet et octobre 1789, et qui ont été ponctuées de saccages de manufactures, posent la question du concours des structures industrielles à la « crise de l'Ancien Régime ». Lors de véritables combats de rue, les « carabots » (1) rouennais vont bousculer, trois ans avant les sans-culottes parisiens, l'ordre monarchique. Mais à cette occasion, ils se heurtent aussi à l'autorité montante de la nouvelle Commune insurrectionnelle bourgeoise, au pouvoir depuis le 18 juillet.

Car les émeutes rouennaises n'ont pas seulement un caractère politique. Pour la première fois en France, des manifestants s'en prennent aux symboles haïs du progrès technique, les machines textiles implantées à Rouen pour contrer la concurrence anglaise. Ce sont aussi les retombées négatives d'un mode nouveau de production qui sont visées par les émeutiers. Le classique conflit social à trois pôles, Aristocratie - Bourgeoisie - Peuple des années 1790 est déjà présent à Rouen dès la première flambée révolutionnaire.

Les fonds judiciaires (2) permettent à Rouen de lever partiellement le voile sur un épisode des troubles de l'été 1789, qui, on le sait depuis les travaux de G. Lefebvre (3), n'ont laissé que peu de traces écrites. Investie depuis la déclaration royale du 23 mai 1789 de pouvoirs exceptionnels pour réprimer les « émotions populaires, excès et violences », la Maréchaussée (4) a en effet

---

(1) Sobriquet découlant du cri de ralliement des manifestants « carabo ! ».

(2) Sur l'intérêt de l'ensemble des fonds judiciaires révolutionnaires, cf. Claude Mazauric, « Notes sur le fonds judiciaire de la Révolution à Rouen », *Annales de Normandie*, 1964, p. 427.

(3) Cf. le classique *La Grande Peur*, Editions Sociales, Paris, réédition 1953, et *Foules Révolutionnaires*, in *Etudes sur la Révolution française*, réédition, Paris, P.U.F., 1963.

(4) Jusqu'à cette déclaration, la Maréchaussée ne possédait en effet, depuis l'Ordonnance du 25 janvier 1537, qu'un pouvoir de police et une justice sur les délits et crimes ruraux et des grands chemins.

laissé quelques témoignages sur la nature des troubles. Bien qu'incomplète, cette petite sous-série (5) permet au moins de dresser le profil approximatif des émeutiers, et de lancer des pistes explicatives. Les papiers des autres autorités répressives sont par comparaison décevants pour cette période. Le fonds du baillage criminel, si riche pour le XVIII<sup>e</sup> siècle (6), perd ainsi de son intérêt à la veille de la Révolution (7). Les victimes des pillages ont manifestement hésité à porter plainte, soit par crainte des représailles, soit en raison du coût élevé de la procédure, encore que l'instauration des commissaires-enquêteurs (8) ait sans doute diminué ce dernier.

Le discrédit politique dans lequel est tombé le Parlement de Normandie en 1789, par l'égoïsme qu'il a manifesté lors des discussions sur la fiscalité, a par ailleurs tari les archives de la Tournelle criminelle (9). La compétence traditionnelle de la cour souveraine en matière de police urbaine (10) n'est plus à cette date qu'une survivance formelle. Brèves indications, enfin, sur l'environnement économique et social des émeutes dans certaines séries administratives (11) et municipales (12).

L'intérêt de ces documents est de mettre en relation la distorsion croissante à la veille de la Révolution entre structures sociales et structure industrielle. On sait aujourd'hui que la crise de l'Ancien Régime consiste en la conjonction de plusieurs crises liées entre elles : crise frumentaire et des prix ; d'où crise des revenus, qui a précipité la crise financière elle-même aggravée par la concurrence industrielle anglaise. Cette mauvaise conjonc-

(5) A.D. Seine-Maritime, 202 BP 1 à 20.

(6) Cette richesse est en cours d'exploitation grâce à la thèse d'Etat d'un chercheur américain, P.B. Uninsky, de l'Université de Michigan.

(7) Pièces éparses aux A.D. S.-Mme, 4 BP 5840 (« émotions » frumentaires), 5843 (plaintes de filateurs et toiliers). Nombreuses pièces classées avec les papiers de la Maréchaussée, en raison de la jonction des procédures et des personnels judiciaires opérée lors des procès d'émeutiers.

(8) Il s'agit de quatre auxiliaires du Parquet, habilités à susciter les plaintes. Résumé de celles-ci du 14 octobre 1788 au 21 octobre 1789 in A.D. S.-Mme, 4 BP 5956 à 5958.

(9) A.D. S.-Mme, BI 8520 à 8525 : essentiellement « qualités des sentences », c'est-à-dire résumés de la procédure suivie entre les parties, peu utilisables.

(10) Pouvoir que les Parlements exerçaient depuis le moyen âge par la voie de leurs « arrêts de règlement ». A Rouen, et jusqu'à ce que la municipalité bourgeoise lui retire ce pouvoir le 10 août 1789, le Parlement avait de plus l'important privilège de commander les armes en l'absence du gouverneur royal.

(11) Intendance : A.D. S.-Mme, C 136 à 163. Conseil du commerce : A.N., F 12 107 b, 177, 658 à 1328, 1139 à 1343 (Installation de machine à Saint-Sever et Saint-Maclou). Commission intermédiaire de l'Assemblée Provinciale de Normandie : A.D. S.-Mme, C 2120121, 2133, 2173, 2210-13.

(12) Arch. mun. Rouen, Plumitif des échevins, G 17 617 à 637 (Registre de la juridiction consulaire). Contient des indications sur les conflits du travail dans les manufactures.

ture globale a servi de catalyseur à la crise sociale et politique (13).

Mais il reste à approfondir les liens entre les différentes crises, à la suite de la voie tracée par Ernest Labrousse à propos de l'impact sur les revenus paysans de la crise conjoncturelle des prix (14). En particulier, quelles ont été les incidences sur le « terrain » révolutionnaire du progrès technique brutalement introduit dans une société paysanne et artisanale déjà soumise à une crise des subsistances ? L'exemple rouennais montre la précocité de la révolte contre la machine, alors que l'on croyait ces phénomènes limités pour l'époque au « luddisme » (15) anglais (16). D'une manière générale, l'histoire de la formation de la main-d'œuvre industrielle, des étapes de sa « mise en usine », reste à faire, particulièrement pour le début de l'industrialisation (17). L'analyse des événements rouennais implique sous cet angle un triple questionnement :

— La filiation sociale des émeutiers en premier lieu : dans quelle mesure les briseurs de machines sont-ils les héritiers de « l'Ancien Régime économique », et des familiers des émeutes de la faim ?

— Inversement, existe-t-il chez les émeutiers des mots d'ordre nouveaux, plus spécifiques au monde industriel ? C'est là le problème de la signification sociale des émeutes.

— Les modalités de la répression, en dernier lieu, portent un témoignage sur l'image que se font les autorités anciennes ou nouvelles des émeutiers, mais aussi sur le rapport de forces entre les différentes couches sociales au sein du conflit révolutionnaire.

## I. — Bris de machines et émeutes de la misère

Les manifestations de luddisme à Rouen en 1789 ne semblent pas le fruit d'une réaction concertée et organisée. Très largement,

(13) Sur tous ces points, synthèse d'Albert Soboul, in *La civilisation de la Révolution française*, Paris, Arthaud, 1970.

(14) Cf. sa prise de vue la plus récente in *Histoire économique et sociale de la France*, Tome II (1660-1789), Paris, P.U.F., 1970.

(15) Du nom de Ned Ludd, ouvrier tisserand anglais qui aurait le premier en 1779 détruit une machine à fabriquer les bas à Leicester. Le mouvement luddite est cependant resté sporadique jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

(16) L'ouvrage de base est sur ce point : M. Thomis, *The luddites, machine-breacking in Regency England*, Newton Abbot, Library of textil history, 1970 ; voir également E.S. Hobsbawm, *The machine breackers*, Londres, 1952 ; F. Peek, *The rising of the luddites*, Londres, 1969.

(17) Parmi d'inégales monographies anciennes, le classique du genre, Ch. Ballot, *L'introduction du machinisme dans l'industrie française*, Paris, 1923, a choisi, selon un préjugé très fréquent à cette époque, de réduire l'histoire de l'industrialisation à une histoire des techniques.

ces émeutes plongent leurs racines dans un régime biologique et démographique archaïque : trop de bouches à nourrir dans des campagnes et des faubourgs surpeuplés. Tandis que la hausse des prix et l'arrêt de nombreux métiers dans les fermes et les petits ateliers rendent l'achat du pain, devenu rare, problématique. La montée des troubles frumentaires est particulièrement nette en Haute-Normandie (18), et ses liens avec la crise industrielle bien établis (19). Cette observation ressort déjà des documents sur le paupérisme en 1788 et 1789 (20) et surtout des cahiers de doléances (21), qui lient fréquemment crise de l'emploi, introduction des machines anglaises et crise alimentaire.

Cette crise multiforme n'atteint toutefois pas la population de manière égale. Un fossé de plus en plus large sépare le petit peuple des tâcherons à domicile, principales victimes de la crise, et les fabricants indépendants qui ont pu adapter leur offre à la diminution de la demande.

Parmi les 188 000 ouvriers fileurs et tisserands qui faisaient tourner dans la région de Rouen 20 000 métiers en 1787 (22), près du tiers est au chômage et sans ressources. Des bandes de mendiants se forment dans la campagne cauchoise, quêtant et chapardant des denrées. Devant l'importance du péril, les notables rouennais de l'Assemblée Provinciale doivent voter à la hâte le principe d'une aide financière à ces quelque 60 000 pauvres (23). Les documents relatifs à la mendicité sont nets : ce sont les villages cotonniers du Pays de Caux, les faubourgs et les quartiers ouvriers de la métropole normande qui rassemblent les trois quarts des personnes à assister. Une souscription charitable doit être organisée par la Chambre de Commerce de Rouen, qui affecte 40 000 livres à l'achat de denrées de première nécessité

(18) Cf. G. Lemarchand, « Les troubles des subsistances dans la généralité de Rouen », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 4, 1963, p. 401.

(19) Cf. Le Parquier, *Une enquête sur le paupérisme et la crise industrielle à Rouen en 1788*, Rouen, 1936 ; P. Dardel, « Crises et faillites à Rouen de 1740 à l'An V », *Revue d'Histoire économique et sociale*, 1948, p. 18, et M. Bouloiseau, « Aspects sociaux de la crise cotonnière dans les campagnes rouennaises en 1788-1789 », *Actes du 84<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes*, Paris, 1956, p. 403.

(20) A.D. Seine-Mme, C 2120, « Observations de la Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale sur les effets désastreux du traité de commerce avec l'Angleterre », 1788, et C 2210 à 2212 : enquête paroissiale sur l'indigence, 1788-1789.

(21) Cf. M. Bouloiseau, *Les cahiers de doléances du Tiers Etat du baillage de Rouen*, 2 vol., Paris, 1957 et 1960.

(22) Chiffres largement confirmés : cf. F. Evrard in « Les ouvriers du textile dans la région rouennaise », *Annales historiques de la Révolution française*, 1947, p. 333.

(23) A.D. S.-Mme, C 2211, Enquête sur l'indigence. Approximation certainement sous-estimée, les paroisses craignent en effet de se voir imposer l'intégralité de la charge financière de l'entretien des pauvres.

pour les chômeurs. Des ateliers de charité sont installés par l'Eglise dans les trois quartiers les plus déshérités de Rouen (24).

Les fileurs et tisserands urbains ne bénéficient en effet pas de l'appoint d'un lopin de terre pour assurer la soudure des subsistances et constituent donc la majorité des miséreux assistés. A la fin de l'année 1789, les mendiants admis à l'Hôpital général de Rouen seront effectivement issus à près de 50 % de la ville même de Rouen. Bien qu'atteints moins vite que les femmes par le chômage, les hommes en constitueront néanmoins les deux tiers :

*Origine géographique des mendiants entrés au dépôt de mendicité de Rouen pendant le mois de décembre 1789 (% du total)*

|                            | Hommes | Femmes | Total |
|----------------------------|--------|--------|-------|
| Rouen .....                | 30,7   | 13,8   | 44,5  |
| Reste de la Normandie .... | 20,3   | 7,6    | 28,4  |
| Reste de la France .....   | 15,1   | 12     | 27,1  |
| TOTAL .....                | 66,6   | 33,4   | 100   |

Source : A.D. Seine-Maritime, L. 1020 (Hôpital général).

Les mêmes sources précisent que 31 % des 3 652 personnes à la charge de l'Hôpital général étaient « anciennement employés au textile » (25). La proportion passe à 69 % dans la bourgade industrielle voisine de Darnétal. Les assistés sont en majorité des hommes jeunes, donc des actifs potentiels :

*Répartition par âge et par sexe des mendiants entrés au dépôt de Rouen le 1<sup>er</sup> décembre 1789 (% en total)*

|           | — 13 ans | 13 à 18 | 18 à 40 | 40 à 60 | + 60 ans | Total |
|-----------|----------|---------|---------|---------|----------|-------|
| Hommes .. | 1,2      | 9,5     | 31,3    | 17,8    | 5,1      | 65,4  |
| Femmes .. | 3,1      | 0,6     | 16,9    | 12,1    | 1,9      | 34,6  |
| TOTAL ..  | 4,3      | 10,1    | 48,7    | 29,9    | 7,0      | 100   |

Source : A.D. Seine-Maritime, L. 1369.

(24) A.D. S.-Mme, C 2121, 2133, 2173 : Saint-Maclou, Saint-Nicaise, Saint-Vivien. Ces ateliers populaires, ancêtres des ateliers nationaux, sont dirigés par les curés des paroisses concernées.

(25) A.D. S.-Mme, C 2212. Enquête précitée sur l'indigence.

Les chiffres de la capitation pour 1789 confirment la concentration des indigents, dispensés d'impôt, dans les quartiers cotonniers de l'est et du nord de la ville, particulièrement dans le faubourg Saint-Sever, et la forte proportion des indigents masculins, vraisemblablement au chômage :

*La localisation et l'importance du paupérisme à Rouen en 1789  
d'après la capitation*

| Quartiers           | % de la population ouvrière par rapport à la population totale | % de population pauvre (exemptés de la capitation) |        |       |
|---------------------|--|--|--------|-------|
|                     |  | Hommes   | Femmes | Total |
| Martainville .....  | 39,40  | 26,05  | 7,43   | 33,48 |
| Saint-Hilaire ..... | 52,99  | 26,70  | 6,10   | 32,80 |
| Cauchoise .....     | 17,84  | 6,48   | 3,58   | 10,06 |
| Beauvoisine .....   | 17,18  | 6,26   | 1,37   | 7,63  |
| Saint-Sever .....   | 46,52  | 37,26  | 10,42  | 47,68 |

Source : A.D. Seine-Maritime, C 2273.

La corrélation géographique entre la misère dans les centres cotonniers de l'agglomération et les émeutes frumentaires recensées par la Maréchaussée depuis le début de l'année 1789 (cf. carte) confirme l'origine alimentaire des manifestations violentes d'ouvriers du textile.

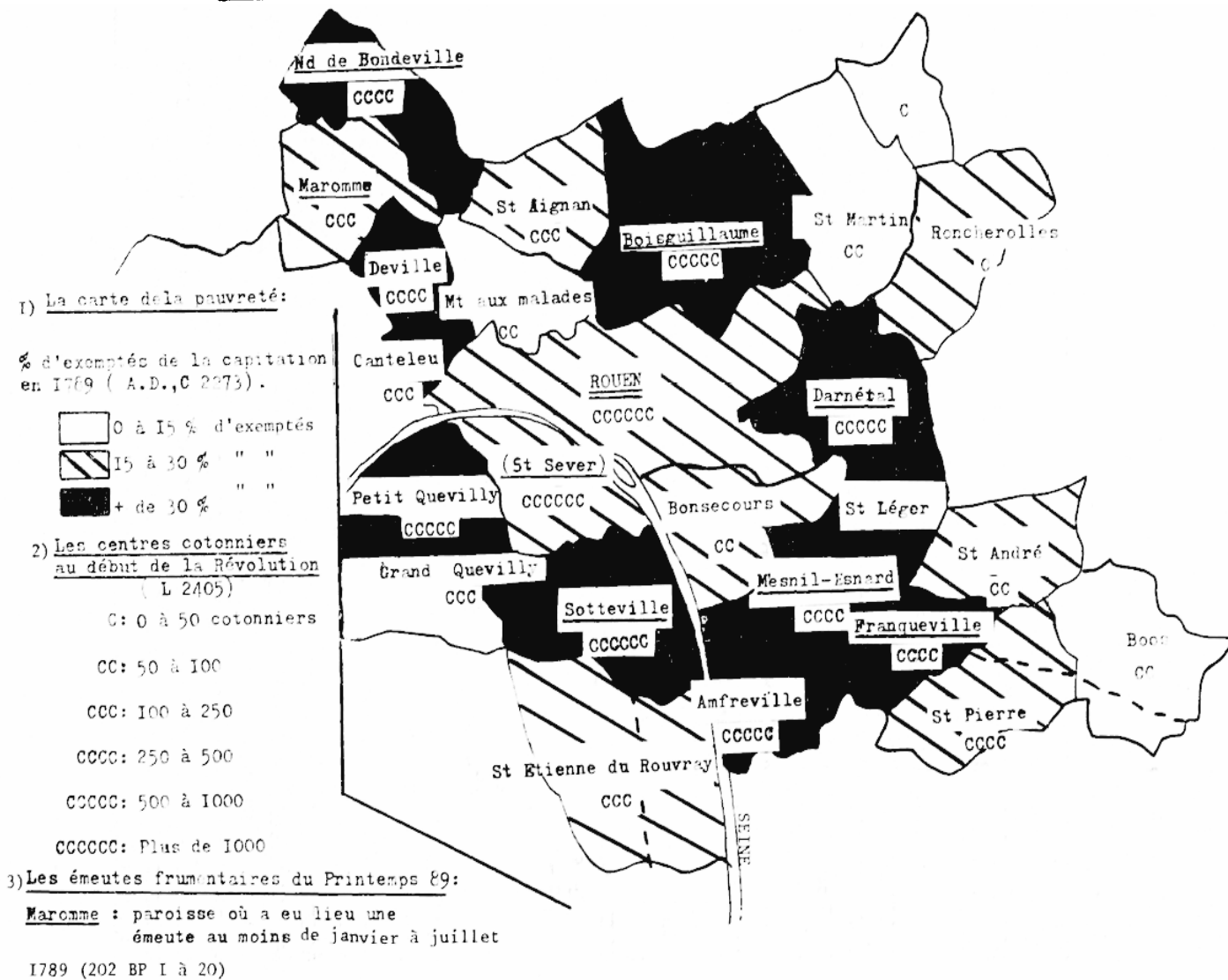
L'existence dans le textile rouennais de couches sociales inférieures regroupées dans certains quartiers constitue une donnée indispensable à la compréhension des émeutes à l'été 1789, et de leur violence : déjà en 1788, la Commission intermédiaire avait aperçu « le danger qu'il peut y avoir à laisser les hommes gagner de 12 à 14 sous à filer la livre de coton, alors que le prix de cet ouvrage était auparavant de 30 sous » (26).

La situation des victimes de la crise textile est d'autant plus tendue que la grande masse n'a pas eu l'occasion de faire entendre ses desiderata, ni dans l'enquête sur le paupérisme de 1788, ni surtout dans les cahiers de doléances. M. Bouloiseau a montré en quoi les doléances du Tiers du baillage de Rouen avaient pu être limitées à celles des maîtres des communautés et des « fabricants de toutes sortes de toiles en fil et en coton » (27),

(26) A.D. S.-Mme, C 2211.

(27) Selon la définition de l'édit de 1778 qui regroupe les producteurs.

Crise du coton et troubles révolutionnaires dans la région rouennaise en 1789





assujettis à un droit de réception de 200 livres au moins. Le grand bailli de Rouen a de plus convoqué les habitants aux séances de rédaction non par quartier, comme ailleurs en France, mais par corps et communautés, excluant les 50 % de Rouennais simples salariés (28).

Le profond malaise populaire transparait à travers une brochure anonyme rédigée en avril 1789 pour protester contre l'élimination des cahiers de la moitié de la population (29). La persistance des troubles des subsistances après l'ouverture des cahiers en février souligne également combien la consultation populaire est insuffisante pour ramener le calme, les plus démunis ne pouvant s'y exprimer.

Les cahiers des paroisses à la fois rurales et cotonnières laissant cependant apercevoir l'omniprésence de la revendication alimentaire. A côté des classiques plaintes contre les tracasseries du régime féodal et l'injustice de la fiscalité, transparait le désir diffus d'une société en quelque sorte stationnaire, où le pain, abondant, serait vendu à prix fixe, et l'ouvrage assuré à tous grâce au retour au travail manuel. Seules quelques paroisses en majorité rurales, où le chômage porte atteinte à la propriété par l'intermédiaire du banditisme, recommandent la multiplication de petites manufactures pour occuper les fileurs (30). Ailleurs, les communautés villageoises s'en prennent aux machines anglaises, à qui elles attribuent le chômage, de la même manière que les accapareurs sont seuls tenus pour responsables de la cherté du pain.

Aussi, dès mars 1788, réclame-t-on en bloc à Saint-Jean-du-Cardonnay, à Val-de-la-Haye, à Hautôt, à Notre-Dame-de-Varengeville, à Renfeugères, « la taxation du pain et l'abolition des mécaniques anglaises » (31). A Petit-Quevilly, on fait valoir que « les machines ne profitent qu'aux fabricants », selon un calcul économique déjà plus élaboré. A Saint-Pierre-de-Varengeville, où les cahiers mentionnent que 60 familles parmi les 130 feux sont dans la famine (art. 3), et où les pauvres refusent de souscrire à ces cahiers « qui ne représentent pas assez leur misère » (art. 17), on exige au minimum « la destruction immédiate des machines anglaises ». Des communes vouées exclusivement à l'agriculture, comme Pont-Saint-Pierre, se plaignent de manière

(28) Cf. *Les cahiers de doléances du Tiers-Etat dans le baillage de Rouen*, *op. cit.*, pp. 204-205.

(29) Cf. *La mort du Tiers-Etat, ou plaintes que présentent au Roi les bourgeois de la ville de Rouen, au nom des malheureux de toute la province de Normandie*. Rouen, avril 1789.

(30) Cf. *Cahiers du Tiers de Rouen*, *op. cit.*, p. CXXIV.

(31) A.D. S.-Mme, C 2210 à 2212, enquête précitée sur le paupérisme.

convergente que la mécanisation du filage, en attirant la main-d'œuvre, retire des bras à l'agriculture, et renchérit ainsi le coût de la main-d'œuvre agricole.

Le parallélisme étroit entre le déroulement des émeutes dirigées contre les convois de céréales, contre les autorités d'Ancien Régime et contre les machines textiles révèle l'identité opérée dans l'esprit des manifestants entre « Pacte de la famine » et progrès technique : après s'en être pris le 12 juillet à la fois à un convoi de blé entreposé dans la forteresse royale du Vieux Palais et à l'hôtel du Procureur général du Roi, une foule de 300 à 400 personnes envahit le 14 la filature de velours de Debourges et Calonne au faubourg Saint-Sever, après avoir brisé la porte à coups de pierres (32). Trente métiers mécaniques sont brisés, et la corderie de la fabrique saccagée, bien que Debourges se soit fait autoriser à armer ses ouvriers contre l'émeute. A quelques pas de là, le directeur de la fabrique Holker fait donner le feu sur les manifestants, réussissant à les repousser, tandis qu'au cœur de la ville, sur l'autre rive de la Seine, le reste de la foule s'en prend aux sièges des administrations royales et au métier automatique de Brisout de Barneville dans le cloître Saint-Maclou.

Le 20 juillet, nouvelle émeute où sont visées à la fois les anciennes autorités, le procureur général Godart de Belbeuf ou l'intendant Maussion, et les métiers anglais achetés en 1788 par le Bureau d'encouragement pour l'atelier de charité de la rue des Augustins. Les deux machines sont mises en pièces. Mêmes scènes de violence dans la nuit du 3 au 4 août où l'émeute s'en prend à nouveau aux symboles du despotisme, intendance, bureau des aides, octroi, et à une grosse machine à filer de la rue de Martainville. Cette fois encore, la foule tente de jeter les débris dans un bûcher expiatoire place de Saint-Ouen, mais les forces de l'ordre réussiront dans la soirée à mettre cette relique symbolique en sûreté dans la caserne Saint-Sever.

La répression massive qu'engendre le mouvement du début août va décourager pour de longues semaines toute forme de violence, sans toutefois l'empêcher totalement. Les manifestations de luddisme notamment ne disparaissent pas. Le 19 septembre, la puissante machine à filer d'un filassier de la rue de l'Épée est démantelée, et sa boutique mise à sac, malgré les rondes incessantes de la milice bourgeoise, omniprésente depuis la déclaration d'autonomie de la Municipalité le 18 juillet. Bien plus, en octobre encore, une violente émeute rue de Grammont et rue Pavée à

---

(32) A.D. S.-Mme, 202 BP 12, « information sur la sédition arrivée à la manufacture de coton sur mécaniques du faubourg Saint-Sever ».

Sotteville ravage près d'une vingtaine de machines chez quatre fabricants de toile (33).

Ces émeutes frappent par la rancœur accumulée, et donc aveugle, que révèle l'hétérogénéité des « mécaniques » détruites. A côté de la grande fabrique Debourges, qui préfigure l'usine moderne et ses contraintes, le métier détruit chez un artisan de Sotteville est qualifié par la Maréchaussée de « petite mécanique servant à retordre le coton » (34). Lors de ces émeutes d'octobre à Sotteville, le coût des dégâts sera d'ailleurs évalué à 300 livres par machine, soit le prix moyen d'une « jenny » (métier à tisser à navette volante de trame), machine qui, à cette époque, est déjà très répandue, y compris chez les tisserands à domicile.

Dans chaque cas, les bris sont accompagnés de menaces et saccages un peu indifférenciés : comme le gros industriel Debourges, dont la maison a été pillée en juillet, le petit fileur Joseph Marie est menacé par un chômeur d'abattis de maison (35). Le feu, surtout, est ressenti par les émeutiers comme une vengeance symbolique contre la misère. Les machines ont le plus souvent été jetées par les fenêtres et brûlées dans un endroit bien en vue, comme un trophée.

Il n'est dès lors pas étonnant de constater que l'essentiel de la masse des émeutiers provient des couches les plus déshéritées du Tiers (cf. tableau ci-après). La part importante des marginaux arrêtés, « sans profession », soldats, prostituées, ne tient pas seulement aux suspicions habituelles de la Maréchaussée à l'égard de ce type de population. La proportion d'ouvriers ou de journaliers jeunes qui n'ont pas de domicile fixe est frappante, et dénote au moins un niveau de vie particulièrement bas et une mobilité de la main-d'œuvre, chassée des campagnes par la crise. La proportion importante des cabaretiers et prostituées témoigne également de la misère en milieu urbain. Un des émeutiers exécutés à la suite des événements du 3-4 août a été accusé de « demander l'aumône avec insolence... pour boire avec un soldat » (36), et certains cahiers, comme celui de Boos, attribuent à la crise du coton la multiplication des débits de boisson.

Vision moralisante des troubles sociaux fréquente à cette époque, ainsi en Angleterre chez Defoë. En réalité, on retrouve dans les émeutes de l'été 89 les composantes sociales des troubles frumentaires continuels depuis 1787. Dans les deux cas, les

---

(33) A.D. S.-Mme, 202 BP 13.

(34) A.D. S.-Mme, 202 BP 12 : pétition en faveur du flassier, 22 sept. 1789.

(35) A.D. S.-Mme : « Cerrifions avoir entendu le dit Duparc menacer le dit Marie de lui faire sauter sa maison ». Duparc est journalier, alors sans emploi.

(36) A.D. S.-Mme, 202 BP 13, procès de Jacques Castel.

**Professions des manifestants arrêtés à Rouen  
lors des émeutes luddites de l'été 1789.**

| Profession                       | Tranches d'age |         |        | total | dont sans domicile |
|----------------------------------|----------------|---------|--------|-------|--------------------|
|                                  | - de 25 ans    | 25 à 35 | +de 35 |       |                    |
| <b>1) Hommes</b>                 |                |         |        |       |                    |
| artisans du textile              | 8              | 10      | 4      | 22    | 2                  |
| autres artisans                  | 7              | 9       | 2      | 18    | 1                  |
| ouvrier fileurs ou toi-<br>liers | 6              | 11      | 5      | 22    | 6                  |
| journaliers                      | 14             | 8       | 6      | 28    | 7                  |
| cabaretiers                      | 1              | 3       | 4      | 8     | 0                  |
| soldats                          | 5              | 9       | 2      | 16    | 11                 |
| autres professions               | 7              | 3       | 2      | 12    | 8                  |
| sans professions                 | 4              | 10      | 1      | 15    | 9                  |
| total                            | 52             | 63      | 26     | 141   | 44 (31,2%)         |
| <b>2) Femmes</b>                 |                |         |        |       |                    |
| fileuses ou<br>tisserandes       | 2              | 2       | 0      | 4     | 0                  |
| blanchisseuses                   | 3              | 1       | 0      | 4     | 1                  |
| autres professions               | 8              | 4       | 2      | 14    | 2                  |
| sans professions                 | 5              | 2       | 0      | 7     | 4                  |
| prostituées                      | 4              | 7       | 1      | 12    | 8                  |
| total                            | 22             | 16      | 3      | 41    | 15 (36,5)%         |

troubles sont spontanés, et liés à la misère engendrée par la crise du coton. Dans les villages filateurs ou tisserands, comme dans les faubourgs industriels de Rouen, les ouvriers-artisans sont souvent en tête des pillages, encore qu'à la campagne, les petits paysans ruinés fournissent une part non négligeable des foules en colère (37). Lors de l'émeute frumentaire de Boisguillaume en février 89, dix des onze personnes arrêtées ont une relation professionnelle directe ou indirecte avec le textile (38). La localisation géographique des émeutes du blé de l'année 1789 révèle un net glissement par rapport aux émeutes du XVII<sup>e</sup> siècle, et notamment à la révolte des Nu-pieds : ce ne sont plus seulement les petits paysans touchés par la disette qui prennent les chemins, mais aussi et surtout un salariat ou semi-salariat bien localisé dans les gros centres textiles, et qui passe à des formes plus systématiques d'action, dont les taxations d'office du grain sur les marchés, et les destructions de machines.

On ne peut cependant parler à propos de ces manifestants d'un prolétariat, au sens de salariat à temps plein et doté d'une conscience de classe. Les briseurs de machine sont trop hétérogènes, l'élément paysan encore trop présent, pour que l'on puisse parler même de pré-prolétariat, ou, au moins, d'attitude idéologique commune.

Ce qui paraît par contre nouveau et original dans ces troubles, c'est qu'au-delà de l'ancestrale revendication du droit à la vie, surgissent aussi des objectifs, plus spécifiquement liés à l'organisation du travail. Et à travers cette crise de la main-d'œuvre transparaissent consécutivement les faiblesses structurelles de la première industrialisation en France.

## II. — Bris de machines et crise des structures de production textile

La mécanisation entreprise depuis les années 1750 n'a pas eu des effets positifs sur la production textile, et ce ne sont certainement pas le traité de 1786 et la concurrence anglaise qui suffisent à expliquer le recul de la production rouennaise. Les courbes ci-jointes montrent les conséquences désastreuses quant aux faillites du retournement de la tendance après 1765, malgré quelques hausses épisodiques. En 1786, la production n'a fait que rattraper le niveau de 1767, avant de retomber définitivement au niveau d'avant 1740 au début de la Révolution.

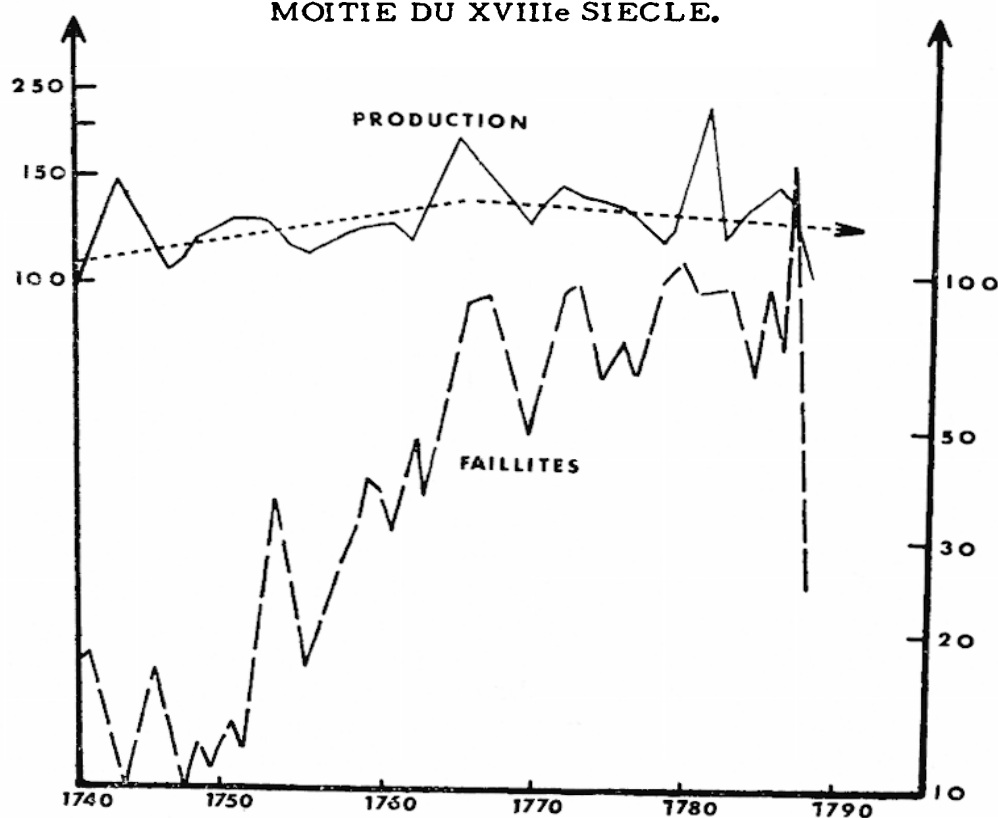
---

(37) Cf. G. Lemarchand, *op. cit.*, p. 405 et sq.

(38) A.D. S.-Mme, 202 BP 14, interrogatoire des suspects.

L'ancienneté et la profondeur de la crise de la production, la chute des bénéfices de la majorité des artisans expliquent la vigueur du mécontentement dans le secteur. Parmi les premiers touchés figurent les marchands-fabricants. Ceux-ci ont dû soit investir dans des métiers mécaniques, soit porter le coton à filer jusqu'aux limites du Pays de Caux, grevant leurs coûts de transport et perdant le contrôle de la productivité. Conséquence de l'éparpillement de la production, la recrudescence des vols de matière première est maintes fois dénoncée par les fabricants dans les plaintes de la Maréchaussée, mais sans grande efficacité. Les ouvriers à domicile paraissent de leur côté considérer ces menus larcins comme un moyen de fait de compenser la modicité de leurs salaires.

LA CRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE A ROUEN DANS LA SECONDE MOITIE DU XVIII<sup>e</sup> SIECLE.



- Production. Indice du nombre de pièces de coton produites annuellement. base 100 = production de 1740.
- Faillites Nombre annuel de procès devant le juge consulaire.
- échelle semi-logarithmique.

Toujours est-il que la faible productivité du travail à domicile est de plus en plus utilisée par les industriels libéraux comme argument en faveur des grosses unités de production génératrices

de discipline salariale (39), mais à l'inverse par les petits fabricants en faveur d'une production réglementée de manière corporative. La crise a en effet éliminé les marchands-fabricants ayant la surface de crédit la plus restreinte. Quatre-vingt-huit d'entre eux sont ainsi obligés de déposer leur bilan en 1789, contre soixante-huit seulement lors de la précédente crise de 1767-1768. Les manufactures et les gros ateliers de textile, dont le nombre est passé à Rouen de 2 en 1763 à 50 en 1786, sont eux-mêmes touchés. Les lourds capitaux immobilisés et l'endettement ont eu raison de nombreuses trésoreries, en l'absence d'un système bancaire et d'un financement à long terme approprié. C'est ainsi que vingt-trois entreprises doivent déposer leurs comptes entre 1788 et 1789, avec un passif énorme pour l'époque, de près de deux millions de livres (40).

Bien plus, ce sont souvent des fabricants équipés de métiers qui sont touchés. Ainsi le maître-toilier Louvigny, qui se plaint à la Chambre de Commerce de l'arrêt de ses quarante métiers, en juin 1789 (41). A Sahurs, près de Rouen, « les personnes menant auparavant une vie aisée, sont plongées dans la misère, et sont obligées d'avoir recours aux aumônes des gens de bien », affirme le cahier de doléance du Tiers. A Amfreville, un front unanime s'est formé entre les fabricants et les ouvriers fileurs pour dénoncer la nouvelle filature mécanique de Louviers, installée par de Fontenay avec le soutien royal, dans la mesure où l'usine « emploie 400 personnes, mais a retiré du pain à 1200 autres » (42).

De là l'hétérogénéité des manifestations normandes de ludisme. Des petits patrons viennent parfois joindre leur voix, voire leur violence, au flot des mécontents. Pour la première fois figurent parmi les meneurs arrêtés des personnes représentatives d'une société artisanale traditionnelle, à côté des familiers des émeutes populaires, petits paysans ou journaliers ruinés, soldats démobilisés ou déserteurs, vagabonds, prostituées, et autres personnes marginalisées. Jean-Louis Duchesne, tenu pour l'incitateur des bris de machines du 17 octobre, et maître-toilier de la rue Pavée, n'est autre que le voisin d'une des victimes, Julien Auger, toilier propriétaire de deux machines anglaises à filer. Duchesne

---

(39) Voir ainsi un plaidoyer contemporain en faveur de la libre entreprise et de la discipline d'atelier in *Encyclopédie des métiers, des manufactures et des arts*, Rouen, 1788, II, p. 250.

(40) Sur la crise de la production haute-normande, cf. P. Dardel, *Commerce, industrie et navigation à Rouen et au Havre au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rouen, 1966, p. 123 et sq.

(41) A.D. S.-Mme, C 163, « Etat des draperies ».

(42) A.D. S.-Mme, C 136, dossier du Monopole de la Manufacture de filé de Louviers.

ne cessera, au cours de son interrogatoire, d'accuser Auger de « retirer le pain des bouches des membres de la corporation » (43). Ce cas n'est pas isolé. Figurent parmi les destructeurs des machines de Debourges à Saint-Sever : un « menuisier travaillant pour son compte », un tailleur, un « patron de métiers à filer », trois maîtres-toiliers, sur une trentaine de personnes arrêtées.

De là aussi la persistance au sein des couches sociales inférieures d'un discours et d'une idéologie corporative inspirée par ces petits patrons et gens de métier. Ce discours se retrouve à la veille de la Révolution à propos de la traditionnelle exigence de qualité de la marchandise, mais aussi dans le refus des rythmes industriels de travail.

La mécanisation est très souvent dénoncée dans les cahiers comme génératrice de mauvaise qualité, ainsi à Saint-Martin-de-Boscherville où les « filassiers » se plaignent que « les mécaniques anglaises font un si mauvais ouvrage qu'on ne peut les employer à faire des étoffes qu'avec peine, et ces étoffes étant faites, trompent le public qui en fait usage ». Critiques sans doute un peu forcées en raison du climat de chômage. Elles sont cependant partiellement confirmées par l'Administration royale dans des rapports sur la fragilité des filés produits par les « spinning Jennies » ou le métier de Brisout de Barneville, sorte de rouet géant permettant à une seule fileuse de produire 194 aunes de fil en une heure (44). Lors de la destruction de la fabrique Debourges à Saint-Sever, c'est une machine anglaise à carder le coton, capable de produire soixante fois plus de fibres qu'une cardeuse à main, qui est particulièrement visée par les émeutiers, et traînée jusqu'à la Mare au Parc, où elle demeure exposée comme au pilori, symbole déchu de l'intolérable concurrence au tour de main ancestral (45).

Et surtout, la machine est accusée d'imposer des rythmes de travail très mal supportés dans une société encore rurale et artisanale. Faisant baisser les prix de production, la machine augmente corrélativement les horaires de travail, dans un système de rémunération à l'ouvrage. Dès le printemps 1788, on dénonce dans de nombreux villages cotonniers du Pays de Caux le passage à une journée de travail de 17 à 18 heures pour les familles de fileurs les plus pauvres, les femmes et les enfants ayant dû

---

(43) A.D. S.-Mme, 202 BP 13, Audition et confrontation de Duchesne, 20 octobre 1789.

(44) A.N., F 12 658 à et F 12 1338.

(45) A.D. S.-Mme, 202 BP 14. La cardeuse mécanique ne pouvait à l'évidence démêler tous les nœuds de fibres végétales, à moins de les casser.



apprendre aussi à manier la pédale des rouets mécaniques pendant de longues journées (46).

Surcroît de travail et de fatigue qui permet au mieux un maintien du niveau de vie, et à quoi vient s'ajouter pour les travailleurs en atelier la perte de liberté au niveau de l'aménagement du temps de travail. A Rouen, les représentants les plus radicaux du Tiers dénoncent la filature mécanique de Louviers, non seulement pour son effet déprimant sur l'emploi, mais aussi pour son rythme inhumain, puisqu'elle « marche comme un moulin » (47). A l'inverse le promoteur de la filature, de Fontenay, s'émerveille de ce que ses machines ont diminué les vols de coton, traditionnels dans le travail à domicile, en même temps que les prétentions salariales des fileurs (48).

Autre indice du refus des règlements d'atelier et de leurs contraintes, l'absentéisme, qui paraît se développer dans les manufactures rouennaises avec l'implantation des « mécaniques ». Les plaintes de patrons contre leurs ouvriers, voire les rixes consécutives à des indisciplines, se multiplient parmi les affaires jugées par les échevins à partir des années 1780. En période de baisse des rémunérations, les horaires fixes et la semaine de six jours sont considérés comme un carcan intolérable. Le lundi notamment, le « Saint Lundi » de la tradition corporative et ouvrière, est souvent revendiqué comme un privilège coutumier, destiné notamment à se requinquer d'éventuelles festivités dominicales. Au point que les patrons doivent réclamer en août 1784 des peines plus sévères contre leurs salariés qui « quittent l'ouvrage à leur gré », ou qui profèrent « de furieuses injures » quand on leur refuse des augmentations ou du temps libre (49). Les quelque 15 000 causes disciplinaires jugées entre 1750 et 1790 (50) concernent en majorité les filateurs et toiliers en coton, c'est-à-dire les métiers à la fois les plus nombreux et les plus mécanisés, parmi les passementiers, les drapiers, les badestamiers (fabricants de bas), les teinturiers et les tanneurs.

La guerre contre la machine n'est donc pas seulement une guerre contre la misère. Elle exprime aussi le refus plus ou moins conscient de l'enfermement en usine et de son cortège de règle-

(46) A.D. S.-Mme, C 2212.

(47) Cf. *La mort du Tiers Etat*, op. cit., 29 avril 1789.

(48) Sur l'œuvre d'A. de Fontenay, industriel physiocrate et frère du premier maire de la Commune bourgeoise de Rouen, cf. l'Eloge posthume de l'ancien préfet Beugnot, *Bull. de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure*, 1835, p. 218.

(49) Arch. mun. Rouen, G 35, Plumitif des échevins, folios 56 à 62, Règlement d'août-novembre 1784.

(50) Sur ce point, cf. l'analyse bien documentée de Le Parquier, « Ouvriers et patrons à Rouen dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ». *Bull. de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure*, 1932, p. 111.

ments. A défaut de contrôler le débouché du produit, le fleur ou le tisserand semble sentir confusément que son rythme personnel de travail est la seule chose qui lui appartienne encore en propre. Par cet aspect qualitatif, les aspirations des ouvriers normands rejoignent celles des luddites anglais, bien que ne présentant pas le même degré d'explicitation. Dès l'automne 1779, les bris de machines dans le Lancashire prennent en effet l'allure d'un front organisé contre les grandes fabriques et les restrictions qu'elles imposent aux libertés héritées du « domestic system ». Mais le luddisme anglais, mieux organisé, trouvera après 1811 un écho à l'intérieur même de ces fabriques, ainsi dans le Yorkshire (51), tandis que son homologue français demeurera au long du XIX<sup>e</sup> s. sporadique et désespéré.

Parce qu'elles joignent, pour la première fois, à la foule traditionnelle des mal nourris, des artisans appauvris et blessés dans leur dignité de producteurs par le travail mécanisé, les émeutes rouennaises de 1789 présentent un aspect nouveau et préfigurent les foules parisiennes de l'An I et de l'An II. Par le minimum de calcul économique qu'elles supposent, ces émeutes ne sont plus seulement des révoltes biologiques contre la « force des choses » (52) comme au siècle précédent, encore que les phénomènes d'errance demeurent très nombreux en Normandie en cette période. En 1789, on ne vole plus seulement du grain ou du pain. On vole aussi des matières premières, et symboliquement, on brûle l'hôtel de l'intendance, en même temps que les machines encouragées par l'administration royale. Il y a, comme l'avait relevé Georges Lefebvre, « politisation » des émeutes, au sens d'un passage d'une revendication du droit à l'existence à la revendication d'un mode d'existence qualitativement déterminé.

Le vœu social que les tisserands rouennais dessinent en filigrane à travers les bris de machines, maintien de la production individuelle, égalitarisme, garantie de la stabilité des prix et des revenus, est à rapprocher de ce que seront plus tard les revendications sociales de la Sans-culotterie parisienne (53). Les deux mouvements ont d'ailleurs au plan sociologique des points communs, par l'union qu'ils réalisent entre la « populace » et des artisans éventuellement aisés, encore qu'à Rouen, aucun programme et aucun meneur ne soient réellement apparus. Comme le mouvement sectionnaire parisien cependant, le luddisme normand est avant tout l'affirmation du droit à « l'égalité de

---

(51) Cf. M. Thomis, *The Luddites, op. cit.*, p. 15.

(52) Selon l'expression de François Furet in « Pour une définition des classes inférieures », *Annales E.S.C.*, mai-juin 1963, p. 470.

(53) Sur ce point, A. Soboul, *Les Sans-Culottes de l'An II*, Paris, Seuil, 1968, p. 60 et sq.

jouissance » et au travail protégé dans une société de petits producteurs indépendants, l'artisanat suppléant aux disettes de l'agriculture, et vice-versa. L'idée séculaire du droit au travail et au juste salaire se perçoit bien dans le cahier du Tiers du bourg cotonnier de Salmonville, où l'on affirme que « le travail doit fournir une subsistance honnête » (54). Les Carabots briseurs de machines sont accusés, comme plus tard les Enragés parisiens, d'avoir crié « mort aux riches », ou encore cet ouvrier tisserand de Darnétal qui aurait déclaré à la Maréchaussée qu'il ne « connaissait ni dieu ni maître en dehors de lui-même » (55).

### III — L'efficacité de la répression

Cette société « partageuse » et malthusienne voulue par les petits artisans est évidemment éloignée de la société industrielle à l'anglaise que souhaitent les notables libéraux. C'est pourquoi la priorité accordée à la formation d'une main-d'œuvre d'un type nouveau a exacerbé les conflits sociaux à Rouen depuis les années 1750. La répression exemplaire des émeutes de 1789 va mettre fin définitivement aux convulsions violentes de la société artisanale traditionnelle dans la métropole normande.

On peut relever dans l'attitude des autorités rouennaises une nette tendance à criminaliser les conflits du travail depuis le milieu du siècle. Au fur et à mesure de la montée des difficultés économiques, les revendications nées du chômage ou du travail industriel sont de plus en plus assimilées à de la délinquance pure et simple.

Cette remarque est évidente en ce qui concerne le mécontentement alimentaire. L'image que se fait le Parlement de Rouen, autorité de police dans la ville, des manifestants depuis la guerre des farines de 1775 est celle de « mauvais sujets », « d'esprits séditieux », voire « d'alcooliques et de fainéants qui n'ont qu'à travailler sur les mécaniques » (56). Vision fréquente chez les nantis et les privilégiés à l'époque (57), les chômeurs sont responsables de leur pauvreté. Celle-ci doit d'ailleurs engendrer l'humilité et non la révolte : « Les séditieux méritent la sévérité des juges, mais les indigents qui se plaignent sont dignes de leurs regards souverains » (58). Les expressions « séditions » ou

(54) Cf. *Cahiers de doléances... de Rouen, op. cit.*, p. CLVII.

(55) A.D. S.-Mme, 202 BP 12.

(56) Cf. *Représentation du Parlement de Normandie en faveur des pauvres de la généralité de Rouen*, 3 mai 1788.

(57) Sur ce point, *Images du peuple au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Colin, 1973 [Centre aixois... siècle].

(58) A.D. S.-Mme, « Registre secret » du Parlement, arrêt du 6 mai 1768 sur la mendicité.

« émotions » sont d'ailleurs employées par les magistrats pour désigner de simples mouvements de mauvaise humeur face à la montée des prix.

Même valorisation de la discipline et du travail et même vision réductrice des couches sociales inférieures chez les échevins. Le ressort de la justice échevinale englobe les trente communes de la banlieue cotonnière de Rouen, conférant ainsi aux juges consulaires un droit de regard sur la grande majorité de la main-d'œuvre ouvrière. Ce pouvoir est d'autant plus efficace qu'il est appuyé de manière constante par le procureur du roi, celui-ci pouvant exercer une « vindicte publique », c'est-à-dire des poursuites d'office contre les auteurs de troubles dans les manufactures. Le caractère dissuasif de ces mesures est particulièrement net. Dès le 6 juillet 1751, l'ouvrier Mouchard, qui a menacé son maître de sévices en cas de refus d'augmentation de salaire, s'est vu infliger une amende de 62 livres et un mois de prison (59). Tandis que deux ans plus tard, lors des grandes grèves de juin à Saint-Sever, « défense est faite aux filassiers de quitter leur ouvrage sous peine de prison » (60). Les juges sont peu à peu devenus les auxiliaires des maîtres pour l'application des règlements d'atelier, ainsi en 1784, à la veille de la Révolution, où l'échevinage inflige encore de lourdes peines aux « séditeux qui osent refuser les commandements de leurs maîtres » (61).

Comme en Angleterre (62), la bourgeoisie de négoce souhaite à Rouen contrer les prétentions des artisans et l'indiscipline des ouvriers fileurs et tisserands. Les six corps qui forment l'échevinage expriment clairement dans leurs cahiers leur hostilité à l'esprit communautaire et à la revendication de hauts salaires rémunérant un savoir-faire habile. Autant que le souci d'ordre social, cette attitude exprime le désir de sauvegarder l'autorité des maîtres lors de la mise en usine. Le machinisme sert ainsi de révélateur au gouffre qui sépare les conceptions sociales du petit peuple, routinier par réflexe de survie, et la bourgeoisie de négoce, qui entend faire aussi de la machine une arme de guerre contre l'esprit corporatif et la protection du travail qu'il suppose.

On comprend mieux, dès lors, l'aspect exemplaire des condamnations d'émeutiers pendant l'été 1789. La déclaration royale du

---

(59) Arch. mun. Rouen, G 17, Plumitif des échevins, folios 132 et 141.

(60) *Ibid.*, G 19, folios 53 à 74.

(61) *Ibid.*, G 35, folios 56 et 59.

(62) Spr le cas anglais, cf. D.S. Landes, *L'Europe technicienne*, Gallimard, Paris, 1969, pp. 83-120.

23 mai incite d'ailleurs les prévôts des maréchaux à « faire des exemples devenus nécessaires pour arrêter le mal sans délai » (63). Les interrogatoires et les jugements des émeutiers arrêtés lors du pillage de la manufacture de Saint-Sever sont de fait menés en dehors des formes habituelles, sans ordonnance de comparaître, sans procès-verbal d'arrestation, sans réquisitoire (64). A l'apogée des violences, les 3 et 4 août, la machine répressive d'Ancien Régime manifeste un dernier sursaut d'énergie, avec l'appui de la milice bourgeoise maîtresse de la rue. Près de cent personnes sont arrêtées, y compris à titre préventif dans les cabarets. Six émeutiers sont pendus entre le 6 et le 21 sur le pont enjambant la Seine face au quartier ouvrier de Saint-Sever, tandis que les canons de la milice et des troupes royales sont braqués sur cette rive du fleuve en présence de tous les Corps constitués de la ville.

Le cas du journalier Jacques Castel, pendu peu avant les meneurs Bordier et Jourdan, montre la légèreté des chefs d'accusation : arrêté le 4 août « pour avoir demandé l'aumône avec insolence », Castel est interrogé le 5, et le « jugement souverain et en dernier ressort » le condamne le 6 à la peine capitale (65). Dans tous les cas, les corps des suppliciés ont été exposés pendant cinq jours avec une mise en scène calculée à l'entrée des faubourgs populaires de la rive gauche. Même caractère brutal de la sentence au mois d'octobre à l'encontre de Duchesne, accusé seulement d'avoir brisé les deux métiers mécaniques de son voisin. Arrêté le 18, le maître-toilier est pendu le 20, et son corps exposé en face de Saint-Sever, selon un scénario désormais bien rodé (66).

Les termes employés par la nouvelle municipalité bourgeoise pour désigner les émeutiers, « mutins », esprits séditieux », « bandits » (67), sont à rapprocher des qualificatifs semblables figurant dans les procès-verbaux de la Maréchaussée, dans lesquels le lieutenant Flambart n'hésite pas, lui aussi, à assimiler misère et délinquance. De nombreux suspects, arrêtés pour « attroupements », « injures » ou « menaces », ne sont en fait accusés par les témoins que de tentatives de menus larcins, notamment de pièces de tissu. Le 7 septembre 1789, le soldat Etienne Levasseur sera même inquiété pour sa seule allure

---

(63) L'exposé des motifs de la déclaration revient souvent sur cette idée d'exemplarité : « ...il est nécessaire que des exemples se fassent avec célérité... »

(64) A.D. S.-Mme, 202 BP 14.

(65) A.D. S.-Mme, 202 BP 12.

(66) A.D. S.-Mme, 202 BP 12.

(67) Ordonnance municipale, 5 août 1789, placardée le 6 dans les rues à titre d'appel à l'ordre.

débrillée ; il sera accusé par Flambart de « paraître un mauvais sujet » (68).

Pour les autorités d'Ancien Régime comme pour les nouvelles élites au pouvoir, le vol ou la menace de vol semblent constituer à eux seuls de graves menaces à l'ordre public. Lors du procès de Duchesne, il est à plusieurs reprises souligné que l'accusé a « porté atteinte à des propriétés sises à Sotteville » (69). Il s'agissait en fait de deux métiers à tisser, vraisemblablement de taille modeste. Dans une ville de négoce et d'industrie comme Rouen, on comprend que la défense de l'outillage ait pu être perçue comme une nouvelle dimension de l'ordre public, tant aux yeux de l'administration royale imprégnée d'idées mercantilistes qu'à ceux des représentants des propriétaires de machines. De là cette paradoxale collaboration entre les hommes nouveaux issus de la Révolution de Juillet à Rouen avec la Maréchaussée royale, en violation des principes judiciaires libéraux qui sont défendus par ailleurs.

Ce clivage violent entre les aspirations des couches inférieures et les objectifs de la bourgeoisie de négoce préfigure directement l'éclatement du Tiers en 1792, lors de la fusillade du Champ de Mars, et surtout en 1793-1794 à propos de la conception du gouvernement révolutionnaire.

..

Ainsi esquissées, car l'histoire de la Révolution à Rouen reste à faire, les émeutes rouennaises de 1789 montrent que la « crise de l'Ancien Régime » présente bien deux grands caractères étroitement imbriqués.

— Crise politique généralisée, tout d'abord. L'élite libérale rouennaise étouffe dans le carcan de l'Administration monarchique, bien qu'elle ait utilisé à son profit la pesante réglementation des manufactures. Jusqu'au début d'août 1789, la milice bourgeoise se bat aux côtés des Carabots des faubourgs contre les représentants de l'ordre ancien. Même si elle soutient partiellement les vieilles autorités répressives, la nouvelle municipalité ne saurait en effet conclure de compromis avec les privilégiés. Comme à Paris, la Révolution est à Rouen autant le fruit de l'ascension de la bourgeoisie que celui du mécontentement populaire. Mais la question du libéralisme économique et du progrès technique déchire profondément le Tiers.

---

(68) A.D. S.-Mme, 202 BP 12.

(69) *Ibid.*

— Crise sociale et économique grave, par conséquent. Au-delà de l'évidente crise conjoncturelle à la source agricole et libre-échangiste, c'est plus fondamentalement la capacité de l'Ancien Régime à faire coexister deux types de sociétés qui est en cause. La première société, majoritaire, rurale et artisanale, a dû trouver depuis longtemps un fragile mais relatif équilibre biologique en limitant revenus et démographie (70). La seconde, technicienne et déjà capitaliste, a déraciné et canalisé vers le marché urbain du travail une masse d'ouvriers-paysans que la hausse relative des revenus a contribué à augmenter. Dès lors, la moindre crise industrielle conjoncturelle a pu avoir des conséquences dramatiques, et c'est bien le cas en 1787-1789. En forçant le trait, on peut dire que la bourgeoisie libérale de l'Ancien Régime a voulu greffer de force sur le corps social un type de production que celui-ci n'était pas prêt à recevoir, notamment pour des raisons tenant à la rigidité des structures sociales et des mentalités. Là se situe sans doute la faiblesse structurelle première de l'industrialisation en France.

Confrontation violente de deux traditions, de deux attitudes mentales bien distinctes. L'une égalitariste, rétrograde par obligation alimentaire, héritière des pratiques communautaires médiévales. C'est celle que les Sans-culottes opposeront à l'incompréhension d'un Robespierre. L'autre optimiste, positiviste, qui imposera la forte croissance économique du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais il faudra attendre 1887-1889 et les derniers bris de machines textiles dans les régions de Reims, de Cholet ou de Cambrai (71) pour que disparaissent en France les derniers signes de résistance de la société artisanale traditionnelle.

J.-P. ALLINNE

*Université de Rouen.*

---

(70) Cf. les pages éclairantes d'Albert Soboul in *La crise de l'Ancien Régime, op. cit.*, p. 155 et sq.

(71) Sur ces mouvements, dus surtout aux tisserands à domicile, cf. Michèle Perrot, *Les ouvriers en grève*, Thèse Lettres, Paris, 1964.